

Division des PERSONNELS  
enseignants 1<sup>er</sup> degré

Affaire suivie par  
Fiona HENRIETTE  
Téléphone  
04-67-91-46-40

courriel  
fiona.henriette  
@ac-montpellier.fr

31, rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier  
cedex 2

**ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU JURY CHARGE DE L'ADMISSION  
AU CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DES ECOLES  
- SESSION RENOVEE 2022 -**

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE OCCITANIE  
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER  
CHANCELIERE DES UNIVERSITES

**VU** le code de l'éducation

**VU** le décret n° 90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles

**VU** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires

**VU** l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'accomplissement et d'évaluation des maîtres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat

**VU** la note de service n° 2015-055 du 17.3.2015

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Le jury académique de la session 2022 chargé de l'admission au certificat d'aptitude au professorat des écoles est composé comme suit :

Président :

Monsieur Christophe MAUNY, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Hérault

Vice-Président :

Monsieur Cyril LE NORMAND, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Gard

Membres du jury :

Monsieur Olivier BOST, adjoint au directeur académique des services de l'éducation nationale, direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Hérault

Monsieur Thierry MARIN, inspecteur de l'éducation nationale, direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aude

Madame Suzanne SICARD, inspectrice de l'éducation nationale, direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées orientales.

Madame Isabelle AUGÉ, professeur d'Université, Université Montpellier 3

Madame Sophie VILLECOURT, maître formateur conseiller pédagogique DSDEN 34

Monsieur Fabien LECONTE, professeur certifié de mathématiques, Collège Haut-Gévaudan ST CHELY D APCHER

**ARTICLE 2 :**

Le jury peut se constituer en 2 sous-commissions pour entendre au cours d'un entretien les stagiaires pour lesquels il envisage de ne pas prononcer la titularisation.

**ARTICLE 3 :**

La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Montpellier, le 13 MAI 2022  
Pour la rectrice et par délégation  
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL